



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
7 novembre 2020  
Français  
Original : anglais

**Première session ordinaire de 2021**

1<sup>er</sup>-4 février 2021, New York

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**Recommandations du Comité des commissaires  
aux comptes**

**Fonds d'équipement des Nations Unies : rapport  
sur l'application des recommandations du Comité  
des commissaires aux comptes pour 2019**

*Résumé*

En juillet 2020, le Comité des commissaires aux comptes a présenté officiellement son rapport d'audit sur le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) ([A/75/5/Add.2](#)) et formulé une opinion sans réserve pour l'année terminée le 31 décembre 2019. Il s'agit de la huitième année complète pour laquelle le FENU établit ses états financiers conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) et l'opinion d'audit confirme une nouvelle fois que le Fonds s'attache à respecter ces normes.

Le Directeur général du FENU tient à souligner que la transparence et l'obligation de rendre compte des résultats et des effets des activités menées figurent toujours au premier rang des priorités du Fonds. Les mécanismes de gouvernance et le dispositif d'application du principe de responsabilité permettent de s'assurer que l'administration des ressources est conforme aux principes d'intégrité fiduciaire et qu'il existe une volonté de progresser et d'innover en permanence. Le FENU s'emploie systématiquement à tirer les enseignements des recommandations formulées par ses organes de contrôle indépendants et à les appliquer pour accroître son efficacité et son efficacité.

Le présent document rend compte de la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'année terminée en décembre 2019 et pour les années antérieures. Conformément à la décision 2010/9 du Conseil d'administration, un état détaillé de l'application des différentes recommandations et le rapport d'audit complet du Comité des commissaires aux comptes peuvent être consultés sur le site Web du Conseil.



*Éléments de décision*

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être : a) prendre note de l'opinion sans réserve émise par le Comité des commissaires aux comptes pour 2019 ; b) appuyer les efforts que fait actuellement l'administration du FENU pour appliquer les recommandations du Comité pour l'année terminée le 31 décembre 2019.

## I. Introduction

1. Le Comité des commissaires aux comptes a émis une opinion sans réserve sur les états financiers du FENU pour l'année terminée le 31 décembre 2019. C'est la huitième année consécutive que le Fonds reçoit une telle opinion depuis qu'il a commencé à présenter des états financiers distincts, en 2012. Ce résultat confirme la détermination du Fonds à améliorer constamment la gestion financière, la transparence et l'application du principe de responsabilité. Le FENU continuera de tendre sans relâche vers l'excellence dans la conduite de ses opérations. L'attitude exemplaire prônée par le Directeur général et la Secrétaire exécutive a aidé le Fonds à obtenir une opinion sans réserve de la part des auditeurs externes.

2. Le FENU s'est doté de mécanismes de contrôle étroit, qui comprennent des stratégies d'atténuation et des contrôles, pour garantir l'application intégrale de toutes les recommandations des auditeurs. On trouvera ci-après un bilan des progrès accomplis dans l'application des recommandations.

## II. Suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'année terminée le 31 décembre 2019

3. Pour l'année terminée le 31 décembre 2019, le Comité des commissaires aux comptes a formulé neuf recommandations dans le rapport qu'il a consacré au FENU ([A/75/5/Add.2](#)), contre sept pour 2018. Un rang élevé de priorité a été attribué à trois d'entre elles et un rang moyen aux six autres. L'administration a accepté toutes les recommandations. Le délai d'application des recommandations a été fixé dans certains cas au premier trimestre de 2021 et dans d'autres au deuxième trimestre de 2021.

4. Trois des neuf recommandations portent sur la gestion des risques (amélioration de la plateforme de gestion des risques et signalement des risques à la hiérarchie) et six sur la gestion des contrats de vacataire (directives et suivi du respect des directives). L'administration du FENU devra notamment s'attacher à continuer d'améliorer les processus opérationnels de gestion des risques et de gestion des contrats de vacataire et les directives en la matière.

5. Conformément à la pratique suivie les années précédentes, et comme convenu avec le Comité des commissaires aux comptes, le FENU applique progressivement les recommandations des auditeurs, en établissant clairement les responsabilités et les délais prévus pour la mise en œuvre de chaque recommandation. Cette démarche échelonnée est dictée par la complexité des questions et le temps nécessaire pour les régler et en débattre avec le Comité. Il importe de noter que l'application des recommandations portant sur 2019 ne pouvait commencer qu'après la parution de la version définitive du rapport du Comité, en juillet 2020.

6. À la fin octobre 2020, trois mois après la parution du rapport du Comité des commissaires aux comptes et bien que les dates butoirs aient été fixées pour 2021, l'administration du FENU avait indiqué que deux des recommandations avaient déjà été appliquées, sous réserve du résultat de l'évaluation du Comité. Le Fonds avait commencé à prendre des mesures pour les sept recommandations d'audit restantes, de sorte qu'elles soient intégralement appliquées d'ici à la date prévue. Conformément à la décision 2010/9 du Conseil d'administration, un tableau de l'état d'application des recommandations d'audit est affiché sur le site Web du Conseil.

Tableau 1  
**État de l'application des recommandations, selon la date d'achèvement prévue**

<i>Date d'achèvement prévue</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations dont le classement est demandé</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Recommandations à appliquer</i>	<i>Total</i>
2021, 1 <sup>er</sup> trimestre	5	2	3	0	5
2021, 2 <sup>e</sup> trimestre	4	0	4	0	4
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>9</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>100</b>	<b>22</b>	<b>78</b>	<b>0</b>	<b>100</b>

Tableau 2  
**État de l'application des recommandations, par degré de priorité**

<i>Priorité</i>	<i>Recommandations dont le classement est demandé</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Recommandations à appliquer</i>	<i>Total</i>
Élevée	0	3	0	3
Moyenne	2	4	0	6
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>9</b>
<b>Pourcentage du total</b>	<b>22</b>	<b>78</b>	<b>0</b>	<b>100</b>

### III. Suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'année terminée le 31 décembre 2018 et les années précédentes

7. En novembre 2020, les 22 recommandations d'audit adressées au FENU pour 2018, 2017 et 2016 étaient jugées entièrement appliquées par le Comité des commissaires aux comptes.

### IV. Conclusion

8. Le FENU se félicite d'avoir reçu une opinion sans réserve du Comité des commissaires aux comptes. Cette opinion atteste du travail considérable accompli par l'ensemble du personnel des bureaux du FENU dans le monde. Les audits n'ont pas mis en évidence de problèmes récurrents. L'administration continuera de suivre de près l'application de toutes les recommandations des auditeurs et veillera à ce que le FENU continue d'améliorer sa productivité et l'application du principe de responsabilité et de renforcer sa transparence et sa performance de façon à améliorer les effets et les résultats de son action, en ne ménageant aucun effort pour appliquer sans attendre les recommandations du Comité des commissaires aux comptes.